

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

Agence de la biomédecine

Décision n° 2013-18 du 31 décembre 2013 de la directrice générale de l'Agence de la biomédecine relative à la nomination d'un officier de sécurité pour l'Agence de la biomédecine

NOR : AFSB1331011S

La directrice générale de l'Agence de la biomédecine,

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret du 4 juillet 2011 portant nomination de Mme Emmanuelle Prada-Bordenave en qualité de directrice générale de l'Agence de la biomédecine ;

Vu l'arrêté du 30 novembre 2011 portant approbation de l'instruction générale interministérielle n° 1300 sur la protection du secret de la défense nationale ;

Vu la décision n° 2013-05 du 30 avril 2013 relative à la nomination d'un officier de sécurité pour l'Agence de la biomédecine ;

Vu l'instruction ministérielle d'application n° 2300/HFDS du 2 décembre 2010 de l'instruction générale interministérielle du 23 juillet 2010 sur la protection du secret de la défense nationale,

Décide :

Article 1^{er}

M. AUGER (Jean-Philippe) est désigné en tant qu'officier de sécurité pour l'Agence de la biomédecine.

Article 2

La présente décision annule et remplace la décision n° 2013-05 du 30 avril 2013.

Article 3

Le directeur général adjoint chargé des ressources de l'Agence de la biomédecine est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 31 décembre 2013.

La directrice générale,
E. PRADA-BORDENAVE